



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement », au titre de l'année 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire, notamment le 4° du I de l'article 11 ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2015 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « prévention santé-environnement », au titre de l'année 2023 :

Madame Marjorie BROU

Ingénieure du génie sanitaire à la direction générale de la santé, Chargée de prévention de la légionellose et de l'analyse de l'eau, Présidente ;

Madame Marie-Noëlle FRISCH

Ingénieure principal d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Ile-de-France - délégation départementale de Seine Saint-Denis, Responsable des cellules « eaux / RSI/ LAV. »

M. Jean François VAUDOISOT

Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de Nouvelle Aquitaine, Responsable de la cellule « environnement extérieur » ;

M. Djibril TOURE

Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Ile-de-France - délégation départementale des Hauts-de-Seine, Responsable de la cellule « environnement extérieur ».

Article 2

En cas d'indisponibilité de Madame Marjorie BROU, la présidence sera assurée par Madame Marie-Noëlle FRISCH.

Article 3

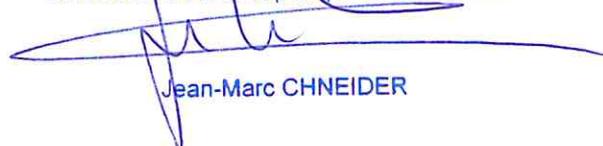
Cet examen professionnel est classé dans le groupe II pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **17 JAN. 2023**

Le chef du département de l'allocation des ressources,
du recrutement et de la politique de rémunération



Jean-Marc CHNEIDER